

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DDEEES 53 Subvention et convention avec le Comité des Champs-Élysées pour les festivités du nouvel an (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention, relative à l'attribution d'une subvention à l'association Comité des Champs-Élysées (8e), pour l'organisation des festivités du nouvel an ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement, en date du 27 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et l'association Comité Champs-Élysées sont approuvés. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 250.000 euros est attribuée à l'association Comité Champs-Élysées située 39, avenue des Champs-Élysées (8e) (62322 – 2015-04843) pour l'organisation des festivités de fin d'année. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 599.953 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 250.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO